Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260303-D_26_036-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26- 036- 3 mars 2026

FONCTION PUBLIQUE
Personnel titulaire et stagiaire de la fonction Publique

Membres en exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 25
Pouvoirs : 2
Votants : 27
27 (aux délibérations n°26-028 à n°26-037 et n°26-040 à n°26-054 et 26-056 à 26-059)
26 (aux délibérations n°26-038 et n°26-039)
25 (à la délibération n°26-055)

Présents :
Présents :
Dominique DELAMARRE - Philippe SALAÜN - Laurence BIENNE - Mathieu LUCAS MOUNIER - Isabelle LEBOURDAIS - Jean-Philippe MEHU - Jean LEMOINE - Anne GADBY - Joël SIELLER - Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT - Pascale THEZE - Françoise LEBRUN - Sandrine THURET - Catherine CHERIF - Matthieu CHANEL- Julien DUBOIS - Sylvie LE LAY - Michèle MOTEL - Patrick JUMEL- Audrey GROSHENY - Bruno MARGOTTIN - Patricia AUGUIN - Pierrick AUFFRAY - Patricia PIANET
Excusés : Hermine TOFFOLETTI - Thierry PRESSARD
Pouvoirs : Hermine TOFFOLETTI à Laurence BIENNE - Thierry PRESSARD à Pierrick AUFFRAY
Secrétaire de séance : Pascale THEZE

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le dix-sept février deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tableau des effectifs - Mise à jour

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Depuis la délibération n° 25-292 en date du 02 Décembre 2025, le tableau des effectifs a évolué de la manière suivante :

Concernant les vacances de postes :

- Une démission au sein de la Direction Communication Evénementielle à effet du 1er Février 2026 (cadre d'emplois des adjoints administratifs),
- 3 postes à temps non complet au sein du services animation jeunesse en raison de difficultés pérennes sur les recrutements (cadre d'emplois des adjoints d'animation),
- 2 postes au service des espaces verts dont l'un suite à mutation, l'autre à un départ en retraite, non pourvu depuis 2025 (cadre d'emplois des adjoints techniques),
- Une demande de disponibilité sur un poste d'assistante de la Direction des Services Techniques à effet du 31 Mars 2026 (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux). Le poste a d'ores et déjà fait l'objet d'un appel à candidatures. Le recrutement pourra s'effectuer au sein des cadres d'emplois des rédacteurs ou des adjoints administratifs en fonction des candidatures reçues.
- Une fin de stage à effet du 04 Mars 2026 (cadre d'emplois des adjoints techniques).

Un poste de gestionnaire Ressources Humaines a été pourvu suite à une demande de mutation effective au 1er Février 2026.

Deux agents faisant fonction d'ATSEM au sein du service des Affaires Scolaires dans la filière technique ont été admis au concours d'ATSEM principal de 2ème classe. Leurs nominations impliquent la suppression de 2 postes dans la filière technique et la création de 2 postes dans la filière médico-sociale.

Ces changements nécessitent la mise à jour du tableau des emplois tel que joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260303-D_26_036-DE

Concernant les procédures de recrutement, à défaut de candidat titulaire, un agent contractuel de droit public pourra être retenu.

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu Le code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets, réunie le 16 février 2026,

Etant entendu l'exposé de Dominique DELAMARRE,

Il est proposé :

1°) D'acter le tableau des effectifs tel que joint en annexe.

2°) De procéder aux modifications suivantes dans le cadre des deux réussites à concours :

Grade d'origine	N° de poste	Durée hebdomadaire	Grade de nomination	Date de nomination	Echelle de rémunération
Adjoint technique Suppression le 31/03/2026	31415	31,75	ATSEM principal de 2ème classe	01/04/2026	IB 368 / IM 367 IB 486 / IM 425
Adjoint technique Pr. 2 cl Suppression le 31/03/2026	31433	32,00	ATSEM principal de 2ème classe	01/04/2026	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

La secrétaire de séance,

Pascale THEZE

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260303-D_26_036-DE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260303-D_26_036-DE